

**M. Trudeau:** Dans un cas, il n'a pas de guillemets, et il semble que ce soit une affirmation directe. Dans l'autre, il y a des guillemets, et la citation indique que M. Broadbent soupçonne à tout le moins la GRC ou les services de sécurité d'être impliqués. J'ignore si le chef du Nouveau parti démocratique se contentera d'insinuer ce qu'il n'a pas le courage de dire car c'est le genre d'attaque que livre ce parti depuis quelques semaines. On n'accuse pas directement pas plus qu'on allègue directement, mais on soupçonne la GRC d'avoir participé.

Voilà sur quoi j'ai fondé ma déclaration. Je le répète, si le leader du Nouveau parti démocratique accepte de retirer ses insinuations et cesse de laisser entendre qu'il soupçonne la GRC d'avoir trempé là dedans je retirerai volontiers ce que j'ai dit; mais je me suis fondé sur des faits rapportés par des journaux sérieux.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Comme le savent les députés, rien dans nos règles de procédure ne permet à un député d'intervenir à deux reprises sur la même question.

Le député d'Oshawa-Whitby a soulevé une question de privilège. Fondamentalement, sa question de privilège concerne le fait que, plus tôt aujourd'hui, le premier ministre a fourni une réponse contenant une fausse déclaration et induisant la Chambre en erreur. Le premier ministre a répondu à cette question de privilège en disant que ses remarques étaient fondées sur certains témoignages. Si l'on discute de la valeur de ces témoignages, nous entrons certes dans une discussion sur l'interprétation des faits.

Les deux côtés de la Chambre ont exprimé leur opinion sur cette question. A mon avis, il s'agit d'une divergence d'opinions, ce qui ne constitue pas une question de privilège.

M. PAPROSKI—LA PROCÉDURE SUIVIE LORS DES RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stephen E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos des affaires courantes, et particulièrement de l'article 43 du Règlement, au sujet duquel l'Orateur dit: «Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il le consentement unanime?»

Avec les moyens électroniques dont nous disposons à présent, il semble juste que le public canadien et que les personnes présentes à la Chambre puissent voir sur l'écran témoin quels sont les membres du parti qui s'opposent à la motion, surtout parmi les ministériels. On m'a parfois accusé de m'opposer aux motions qui ont été proposées par mon propre parti. J'ai remarqué que le député d'Outremont avait dit non, tout comme le député de Drummond, que l'un et l'autre sont du côté des ministériels.

Je suggère donc respectueusement à Votre Honneur qu'il serait bon de souligner quand l'opposition à la motion vient des rangs des ministériels ou des rangs de l'opposition, ce qui tirerait les choses au clair. Peut-être les caméras pourraient-elles également se braquer sur la personne qui s'y oppose, afin que le public sache bien de qui il s'agit.

**Des voix:** Oh, oh!

### Bill C-11—Attribution de temps

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suis tout à fait disposé à accepter l'idée de révéler l'identité n'importe quand du député qui s'oppose à la motion, et qui refuse le consentement unanime mais alors il doit être bien entendu que le député doit avoir l'occasion de prendre la parole et d'expliquer pourquoi il s'oppose à la motion proposée. L'un ne va pas sans l'autre.

**Des voix:** Bravo!

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU RAPPORT INTITULÉ: «LA QUESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DU CANADA»

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je dépose aujourd'hui dans les deux langues officielles le rapport d'un groupe d'experts indépendants qui s'intitule: «La question des déchets nucléaires du Canada».

\* \* \*

### RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 1<sup>er</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT MIXTE

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants)** propose: Que le 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le jeudi 17 novembre, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2<sup>e</sup> LECTURE DU BILL C-11

**L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)):** Monsieur l'Orateur, conformément à l'avis que j'ai donné à la Chambre hier, je propose:

Que, pour le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, cinq heures d'étude supplémentaires soient allouées à l'étape de la deuxième lecture; et

Que, à la fin de la cinquième heure, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour disposer de la deuxième lecture du bill soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

Monsieur l'Orateur, au sujet de la motion que je viens de présenter . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre vient d'entendre la motion présentée par le ministre d'État au multiculturalisme et leader adjoint à la Chambre (M. Cafik), appuyé par le ministre de la Justice (M. Basford). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?